

Questionnaire d'aide aux encadrants pour une initiation aux sports aquatiques et subaquatiques

Un certificat médical n'est pas exigible pour une initiation aux sports subaquatiques, aussi il revient à l'encadrant de s'assurer que le néophyte ne présente pas de problème majeur de santé pouvant lui faire courir un risque particulier sous l'eau. En cas de doute, l'encadrant doit encourager le candidat à l'initiation à demander avis médical. Quelques questions sont à poser :

1. Est-ce que la personne prend un **traitement** tous les jours
2. La personne est-elle **enceinte** : pour le hockey et l'apnée en poids constant
3. Est-ce que la personne a déjà eu une **perte de connaissance**
4. Est-ce que la personne a déjà eu une/des crises **d'épilepsie**
5. Est-ce que la personne a déjà eu / est suivie pour un problème **cardiaque**
6. Est-ce que la personne a déjà eu / est suivie pour un problème **respiratoire**
7. Est-ce que la personne a déjà eu / est suivie pour un problème de la sphère **ORL**
en particulier
 - des otites fréquentes
 - une perforation du tympan
 - une chirurgie ORL
8. Est-ce que la personne a du **diabète** : pour les activités en mer